



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 09 mars 2021 à 19h00**

Compte-rendu Procès-verbal de séance

Date de la convocation :  
03 Mars 2021

Date d'affichage :  
03 mars 2021

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt et un, le Mardi neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente (eu égard au classement en zone rouge du département et à l'impossibilité de se réunir dans la salle habituelle assurant la nécessaire distanciation physique) sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Chaque conseiller est invité à se munir d'une attestation de déplacement en cochant la phrase « intérêt général »

**Présents** : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sandrine JOSEPH, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE (arrivée 19h30), Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Mrs Didier ALBAN, Gilles LÉMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Clémentine BOREL, Alizée BRUNET.

**Absent** : Grégory GIRONES,

**Secrétaire de séance** : Sylvie PERMEZEL

Isabelle Reyne, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour** :

- 1 / Intervention de Monsieur Georges directeur de la RSE - présentation de la RSE et du nouveau compteur
- 2/ Administration générale : Décision du conseil municipal de se réunir à huis clos.
- 3 / Approbation du compte-rendu du conseil du 02 février 2021
- 4/ Avance sur subvention de fonctionnement au centre de loisirs PEGASE
- 5/ Débat d'orientation budgétaire 2021.
- 6/ Avis sur enquête d'utilité publique concernant l'aménagement du saut du bois
- 7/ Avis sur enquête d'utilité publique concernant l'autorisation environnemental pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Val du beaujolais situé sur les communes de Anse et de Limas
- 8/ Examen de devis,
- 9 / compte rendu de commissions et syndicats
- 10/ Questions diverses et informations diverses :

Christophe Moyne demande si l'espace réservé au PLU à l'arrière de l'école ne pourrait pas être utilisé pour créer des places de parking ?

Chantale Lespinasse interroge sur la sécurisation de la route de Toussieux. Y aura-t-il un trottoir sur la route de Toussieux destiné aux élèves se rendant au collège, pour les élèves se trouvant à moins de 2 kms du collège ?

**1 - Intervention de Mr Georges Directeur de La Régie des Services Energie (RSE)**

Monsieur Le Maire remercie Mr Georges de sa présence et lui laisse la parole.

Mr Georges rappelle l'historique du syndicat depuis sa création en 1924 et ses missions avant de présenter l'arrivée du compteur communiquant prévue en mai 2022 sur Sainte-Euphémie. Ce

nouveau compteur facilitera le développement des énergies renouvelables, le client pouvant choisir s'il souhaite consommer des énergies renouvelables.

## **2. Administration générale : Décision du conseil municipal de se réunir à huis clos DE2021/07**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-18 ;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le 4° de son article 1,

Considérant qu'en raison des engagements et responsabilités, notamment professionnels, des membres du conseil municipal les réunions de ce dernier ne peuvent se dérouler en totalité en dehors des heures d'interdiction de déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence ;

Considérant qu'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et des mesures nationales, notamment de « couvre-feu », mises en œuvre afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19, il ne sera matériellement pas possible au public d'assister aux séances du conseil municipal ;

Considérant que, toujours en raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, les séances du conseil municipal se tiennent provisoirement à la salle polyvalente laquelle n'est pas équipée de dispositif de retransmission des débats.

M. Didier ALBAN, Maire de la commune de Sainte Euphémie, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales propose au conseil municipal de décider qu'à titre exceptionnel, la présente séance se tiendra à huis clos dans un objectif de salubrité publique et en conséquence des mesures sanitaires prises à l'échelle nationale.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la séance de ce jour se déroule à huis clos.***

## **3. Approbation du compte rendu du conseil du 02 février 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 02 février 2021 est accepté à l'unanimité.

## **4- Avance sur subvention au centre de loisirs Pegase DE2021/08**

Le centre de Loisir PEGASE est une association communale s'occupant du périscolaire et de l'extrascolaire. L'un de ces objectifs concerne la socialisation des jeunes et des adolescents.

Les relations entre la commune et le centre de loisirs sont régies par une convention validée par le conseil municipal et signée le 17 avril 2019.

Cette convention, en son article 4 prévoit de verser une avance sur subvention avant le 31 mars de chaque année, une avance sur la subvention prévisionnelle à hauteur de 50 % maximum.

La subvention 2020 était de 30 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser 30% de cette somme (soit 9000 €) pour permettre entre autres à Pégase de subvenir aux versements des salaires.

**Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide le versement de cette avance de 9000 € à l'unanimité**

## **5- Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants. Puis, Monsieur le Maire rappelle les principaux objectifs du mandat concernant la rénovation de la rue de la mairie, la sécurisation de la route de Trévoux pour se rendre au futur collège et la réfection du parking de la salle polyvalente en mettant aux normes d'accessibilité les toilettes publics et donne la parole à Monsieur Gilles Lemoine, adjoint aux finances, qui présente les perspectives financières de la commune pour l'année 2021.

Gilles Lemoine explique qu'après concertation de l'ensemble des commissions, les besoins tant « en fonctionnement qu'en investissement ont été recensés.

Nous relevons certaines dépenses obligatoires et incompressibles : charges de personnel et charges financières.

Le poste charges de personnel est en forte hausse par rapport à 2020 mais il est nécessaire car cela nous permet d'avoir une organisation Mairie satisfaisante correspondant à l'organisation type.

### **Les dépenses de fonctionnement**

Certaines dépenses sont relatives au projet de rénovation et de sécurisation de la rue de la mairie dont la mission a été confiée au SIEA pour un montant de 37000 € et celle de la mise en place d'un éclairage public entre le village et le lotissement du Montferrand pour 19000 €. Les autres dépenses vont naturellement s'intégrer à notre budget primitif.

### **Les dépenses d'investissement**

La charge de remboursement en capital est importante du fait du remboursement de notre prêt relais à fin mars pour un montant de 150 000 €.

En urbanisme, si la compétence PLU n'est pas transférée à la CCDSV, nous prévoyons de lancer la consultation pour trouver un cabinet d'étude et budgétons 10 000 € à cet effet.

Il est également prévu un montant de 15000 € pour le projet d'un bâtiment technique (promotion immobilière derrière la Mairie).

En ce qui concerne les travaux, la commission finance a priorisé les projets. Sont prévus au budget la réfection des trottoirs sortie Sud du Village (22 K€), l'aménagement du saut du bois en complément des travaux réalisés par la CCDSV dans le cadre de la GEMAPI (10 K€), et un poste informatique important (15.6 K€ correspondant à la sécurisation du réseau et au remplacement de PC portable de l'école, du restaurant scolaire et de la mairie ;

Certaines dépenses sont reportées pour pouvoir faire les demandes de subventions nécessaires (paratonnerre, jeux sur le terrain communal).

Irène CHINOUNE regrette que l'aire de jeux soit remise à l'année suivante. Monsieur le Maire explique que nous pourrions bénéficier d'une subvention de la région en reportant cette action sur l'année suivante.

Le projet de la mandature concernant la rénovation et sécurisation de la "rue de la Mairie" est budgété à hauteur de 300 000 € dont 45710 € SIEA dans la mesure où le démarrage n'interviendra pas avant l'automne 2021 avec une échéance pour le printemps 2022.

Le montant total prévisible des dépenses d'investissement se situe à 383 K€. Ces chiffres peuvent encore évoluer à la marge lors de la construction de notre budget primitif.

## **6- Avis sur l'enquête publique : « Aménagement du saut du bois dans le cadre de la GEMAPI ».**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est de la compétence de la CCDSV.

La communauté de Communes a instruit le dossier concernant l'aménagement du saut du bois en créant un linéaire d'évitement du saut du bois. Le saut du bois est une œuvre patrimoniale construite par la main de l'homme qu'il faut sauvegarder.

Vu la loi sur l'eau, vu l'arrêté du 19 juillet 2013 classant les cours d'eau par ordre de priorité. Le morbier est classé prioritaire (liste 2) nécessitant des travaux d'aménagement pour permettre la circulation des sédiments et de la faune.

Dans le cadre de l'enquête publique, le dossier complet est à disposition en mairie du 23 février 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021.

Le commissaire enquêteur a tenu une permanence en mairie le mardi 23 février et samedi 6 mars de 9 h à 12 h et pour terminer le vendredi 12 mars de 15 h à 18 h.

Monsieur Le Maire précise qu'un aménagement des abords sera réalisé avec table de pique-nique et bancs et un élargissement de l'accotement le long de la RD 28 en direction de Trévoux.

**Le conseil municipal, après en avoir débattu émet un avis favorable à l'unanimité aux travaux d'aménagement du Morbier au niveau du saut du bois.**

## **7- Avis sur enquête d'utilité publique concernant l'autorisation environnementale pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Val du beaujolais situé sur les communes de Anse et de Limas DE2021/10**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Ravix pour présenter la société SOREAL et son activité, sachant que les communes autour sont concernées et doivent donner leur avis.

Le groupe PLATTARD est un groupe familial et indépendant implanté depuis 1885 à Villefranche-sur-Saône. Il réalise, par l'intermédiaire de ses diverses filiales, des activités d'extraction de matériaux, des activités de fabrications industrielles et des activités de négoce de matériaux sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes depuis plus de 130 ans.

La société SOREAL, filiale du groupe, exploite une carrière alluvionnaire dite « Carrière des Rives du Beaujolais » sur la commune d'Anse (69), afin d'alimenter par voie d'eau les installations industrielles de fabrication de granulats, de béton prêt à l'emploi et de produits bétons implantés sur la commune proche de Villefranche-sur-Saône.

Cette carrière est autorisée par l'Arrêté Préfectoral jusqu'en 2028, pour une production moyenne de 350 000 t/an et une production maximale de 650 000 t/an. Le site dispose également d'une autorisation de défrichement sur le territoire d'Anse.

Afin de poursuivre sa politique de développement et d'investissement, de maintenir et de développer le transport fluvial, et de pérenniser son approvisionnement en granulats (la carrière d'Anse couvre 50% des besoins du groupe), le groupe souhaite renouveler son autorisation d'exploiter actuelle (sur environ 136 ha), étendre ses activités extractives sur 36 ha au Nord de sa carrière actuelle (sur la commune de Limas) et augmenter le volume d'accueil de matériaux inertes, notamment par voie fluviale.

L'enjeu est de permettre, dans un cadre parfaitement légal, sécurisant et respectueux de son environnement, la poursuite, l'extension et l'optimisation des activités extractives sur ces terrains, et ce, pour une durée de 30 années. Cette demande portera sur une surface totale d'environ 172 ha à un rythme d'extraction moyen identique de 350 000 t/an et un rythme de

remblaiement moyen de 180 000 m<sup>3</sup>/an, afin de restituer des plans d'eau et prairies humides à vocation agricole, écologique, pédagogique (observation de la faune) et ludique (pêche).

**Le conseil municipal, après en avoir débattu donne à l'unanimité un avis favorable.**

**8 - Examen de devis - sans objet -**

## **9 Comptes rendus de commissions et syndicats**

### **Commission CCDSV : Environnement**

Mr Frécon présente les avancées de la commission intercommunale environnement concernant le PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial). C'est un projet territorial qui comprend quatre éléments : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

A son niveau, ce projet de développement durable doit permettre à l'intercommunalité de participer à l'atteinte des objectifs nationaux en réduisant la facture énergétique de la collectivité et celle de ses habitants, en créant des emplois liés à la transition énergétique et en favorisant l'attractivité du territoire et en préservant et améliorant la qualité de vie des habitants. Fabien FRECON remarque cependant que ce projet ne soit fait que de propositions mais pas d'obligations.

Après le diagnostic en 2019 et l'élaboration de la stratégie en janvier dernier, ce plan contre le dérèglement climatique, rentre dans la phase de concertation avec la mise en place d'une plateforme numérique afin d'impliquer les habitants dans l'élaboration du plan d'action du PCAET. **La plateforme participative « Dites Nous Tout » est mise en place du 8 mars au 8 avril et permettra** de recueillir les propositions des habitants et des acteurs locaux via une boîte à idées. Les idées qui seront retenues au terme de cette démarche participative permettront d'alimenter notre plan d'actions.

**Rendez-vous du 8 mars au 8 avril 2021 pour participer :** <https://ditesnoustout.fr/ccdsv-pcaet>

### **Commission CCDSV : Culture et Patrimoine**

Mr Lemoine fait un retour sur les commissions Culture et Patrimoine de la CCDSV. On peut découvrir les gazettes des villages au Carré Patrimoine de Trévoux, Le pays d'Art et d'Histoire est matérialisé par des panneaux d'entrée de territoire.

Des coupes de bois ont été réalisées dans le parc de Cibeins : 127 arbres ont été débités pour un coût de 18 000 euros

## **10 - questions diverses**

- Madame Lespinasse fait part de l'inquiétude des riverains de la route de Toussieux inquiets de la sécurité des piétons, notamment des enfants pour se rendre au futur collège de St Didier de Formans.

Monsieur le Maire prend note de cette demande mais rappelle que des projets sont en cours pour la sécurisation des rues et le cheminement des piétons notamment le projet de la rue de la mairie avec l'accès à l'école et le projet concernant la route de Trévoux pour se rendre au futur collège.

Bien conscient que la route de Toussieux entre dans ce cadre, mais les moyens financiers ne permettent pas de conduire simultanément les différents projets.

- Monsieur Moyne demande si l'espace réservé derrière l'école pourrait permettre la construction d'un parking. Mr Le Maire précise que dans le PLU de 2004, ces terrains ont une vocation de terrain de jeux et de sport pour l'école et qu'ils sont trop excentrés. Cela impliquerait des aménagements pour accéder à l'école par le chemin de la mouturière avec un dispositif Vigipirate à mettre en place.

### **Informations diverses**

- RD 88 A : circulation des véhicules de plus de 3,5 Tonnes ; Les communes de Sainte Euphémie et Saint Didier de Formans demandent au département l'interdiction de circulation entre l'intersection RD88A- RD936 sur la commune de Saint Didier de Formans. Et l'intersection RD88A- RD 28 dans le centre du village de Sainte Euphémie. Un courrier a été envoyé au département en ce sens.

- **Elections Régionales et Départementales**

Elles auront lieu le 13 et le 20 juin 2021. Il y aura deux bureaux de votes. Ces élections se passeront dans le nouveau bâtiment de l'école avec une entrée par la salle de motricité pour le premier bureau puis passage dans la salle de restauration pour le second bureau de vote et sortie coté mouturière.

Merci de réserver ces dates (13 et 20 JUIN) pour la tenue des bureaux et le dépouillement.

- **Carte nationale d'identité électronique :**

Elle est prévue par un règlement européen de 2019 et sera obligatoire dans tous les états de l'union qui ont une carte d'identité à compter du 01-08-2021. Les anciennes CNI resteront valable pendant une dizaine d'année jusqu'en 2031. Cette carte de format carte de crédit, très sécurisé, sera dotée d'un composant électronique avec une puce et un QR Code.

- **Conscrits 2021 report des conscrits à l'automne**

Christophe Moyne, président de la classe en 1, Emmanuel Geniquet, Président de l'Interclasse, Nadine Savin, adjoint à la vie Locale et Associative et Monsieur le Maire se sont réunis pour faire le point sur la tenue des festivités des conscrits 2021.

Vu le protocole en vigueur, vu que la période de crise sanitaire est validée jusqu'à fin juin 2021, la décision est prise de reporter les festivités des conscrits au week end du vendredi 1 octobre au dimanche 3 octobre 2021.

### **Tour de France**

Nadine SAVIN, adjointe à la vie locale et associative informe qu'elle a pris contact avec l'organisation du tour de France pour un passage du Tour à Sainte Euphémie en 2024, année du centenaire de Monsieur Antonin Rolland. Pas d'opposition sur le principe mais à recontacter en 2023 pour l'organisation ;

### **Prochaines Réunions :**

Prochain conseil municipal : Mardi 06 avril 2021 à 19h à la salle polyvalente

Commission Vie scolaire mercredi 24 mars à 18 h 30

Commission vie locale : Jeudi 17 mars à 18 h

Réunion du conseil hors séance plénière : mardi 16 mars 2021 à la salle polyvalente : invitation de F Vallos pour le PCAET - V Lautier pour la gestion des déchets et Marc Péchoux pour la présentation de la CCDSV

Commission finances : Mercredi 31 mars à 18 h 30

Commission travaux : Mercredi 07 avril 2021

Commission Urbanisme et Affaires Générales : Vendredi 26 mars à 18 h 30

La séance est levée à 21h18.